

ANNEXE 1

14 15 16 - Succ BENARD Luc

MODALITES DU PORTAGE PAR L'EPFR

- ▶ Durée de portage souhaitée 4 ans
- ▶ Différé de règlement souhaité 2 ans
(Entre date d'achat par l'EPFR et le premier règlement par le repreneur)
- ▶ Nombre d'échéances calculées 3

COUT DE REVIENT ET ECHEANCIER DE REGLEMENT

▶ Prix d'achat HT du terrain par l'E.P.F.R. **430 000,00 €**
(établi au vu de l'estimation des Domaines)

▶ Déductions éventuelles (bonifications des EPCI)

▶ Décomposition du capital à amortir **430 000,00 €**

- Capital à amortir = prix d'achat HT dans l'acte =>

430 000,00 €	=		
3 échéances		SOUS-TOTAL 1 =	143 333,33 € /an

A) Frais de portage à 1.00%

- Total des intérêts calculés sur la durée du portage =>

		12 900,00 € HT	
12 900,00 €	=	SOUS-TOTAL 2 =	
3 échéances			

	Prix HT	TVA	Prix TTC	
	4 300,00 €	365,50 €	4 665,50 €	/an

ECHEANCE ANNUELLE =>	147 633,33 €	365,50 €	147 998,83 €	
				/an
	(3 échéances)			

Somme des échéances annuelles sur l'ensemble du portage

	Prix HT	TVA / portage	Prix TTC	
	442 900,00 €	1 096,50 €	443 996,50 €	

B) Frais d'acquisition, de gestion et coûts d'intervention

- Coût d'intervention de l'EPF Réunion Néant (cf. délib CA du 26/02/2015)
- Frais d'acquisition (notaire, impôts,...) et de gestion : seront remboursés à l'EPFR selon modalités convention

C) Produits de gestion du bien et/ou subventions (le cas échéant)

▶ Coût de revient final cumulé 442 900,00 € 1 096,50 € 443 996,50 €
(non compris les frais d'acquisition et de gestion et hors produits de gestion)

